

109ème CCAS DU 23 JUILLET 2026

À la demande des organisations syndicales, cette 109^e session s'est tenue en présentiel (suite à la réunion en visioconférence du 24 juin). L'enjeu central de cette séance portait sur la **nouvelle cartographie des Comités Sociaux (CS)** et la réorganisation de l'Action Sociale de Proximité.

La **CGT-FNTE** bien que satisfaite de la réunion en présentiel, s'oppose frontalement à cette réforme de **réduction drastique des instances** :

Passage de **82 à 53 Comités Sociaux**, sous prétexte de « simplification » et de « qualité ».

Et la qualifiée d'**antidémocratique**, et dénonce le flou entourant la composition des futures commissions locales. La logique de l'administration est "on réduit pour améliorer la qualité des dialogues sociaux..." On peut se demander quelle est la logique de l'administration.

L'administration soutient que cette réforme permettra une montée en puissance des COMBdD. Pour cela il faudrait que tout les COMBdD joue le jeu....

La CGT demande que les suppléants soient invités systématiquement aux séances des comités sociaux de BdD pour garantir un meilleur niveau d'information et plus d'efficacité sur le terrain et que la représentativité soit respectée dans les CS locaux.

Le refus de l'administration d'inviter systématiquement les suppléants pose des questions et renvoi à la subsidiarité locale et rappelle que le rôle du suppléant est de siéger quand le titulaire n'est pas disponible. De faire confiance au commandement local la représentativité. La confiance n'exclut pas le contrôle, la **CGT-FNTE** y veillera.

La **CGT-FNTE** demande que des moyens matériels soient mis en place pour les représentants puissent exercer leur mandat dans les meilleures conditions.

La **CGT-FNTE** soulève aussi les difficultés de prise en charge des frais liés au mandat et que le temps de travail quotidien soit respecté (10h/jour).

L'administration s'engage à inscrire dans une circulaire de rappels explicites sur la nécessité de mettre à disposition les moyens nécessaires au dialogue social (déplacements, nuitées, etc.), ainsi que du matériel informatique (PC, clef Tolkien).

Un bilan sera fait au bout d'un an.

La **CGT-FNTE** prend acte et saura se rappeler au bon souvenir du CICOS.

Le texte est soumis au vote. Il est retoqué à l'unanimité des représentants civils et militaires.

C'est un camouflet pour l'administration et nous allons voir si un vrai dialogue social si « cher à notre ministère » est engagé avec les représentants civils et militaires.

Le prochain CCAS est fixé au 15 décembre 2026.

